



RAPPORT D'ACTIVITÉS CITÉ RADIEUSE | 2021

PARTIE 2 | FINANCES



suivez-nous!
Cité Radieuse
Echichens



Fondation pour personnes adultes en situation
de handicap physique et troubles associés
Route de St-Saphorin 23 · Case postale 64
1112 Echichens

Administration et finances

BILAN

	2021	2020
	CHF	CHF
ACTIFS		
ACTIF CIRCULANT	4 148 273.23	3 481 176.05
Trésorerie	1 488 681.76	917 728.80
Créances résultant de ventes et de prestations	2 327 165.75	2 207 642.40
Autres créances à court terme	96 714.42	163 153.10
Stocks	175 843.35	169 568.25
Actifs de régularisation	59 867.95	23 083.50
ACTIF IMMOBILISÉ	14 549 270.19	10 672 545.07
Immobilisations financières	10 514.40	10 514.40
Immobilisations corporelles	14 524 058.14	10 637 854.52
Immobilisations incorporelles	14 697.65	24 176.15
TOTAL DE L'ACTIF	18 697 543.42	14 153 721.12

	CHF	CHF
PASSIFS		
ENGAGEMENTS À COURT TERME	12 461 888.14	7 764 761.04
Dettes résultant d'achats de biens et de prestations	548 598.56	323 831.58
Dettes à court terme portant intérêt	10 935 545.25	6 470 772.30
Autres dettes à court terme	95 336.10	199 460.15
Passifs de régularisation	882 408.23	770 697.01
ENGAGEMENTS À LONG TERME	2 434 043.25	2 631 588.90
Dettes à long terme portant intérêt	2 434 043.25	2 631 588.90
CAPITAL DE FONDS AFFECTÉS	1 395 112.77	1 404 435.77
Fonds affectés	1 276 175.34	1 285 498.34
Fonds de produits	118 937.43	118 937.43
CAPITAUX PROPRES	2 406 499.26	2 352 935.41
Capital	200 000.00	200 000.00
Capital lié	2 206 499.26	2 152 935.41
TOTAL DU PASSIF	18 697 543.42	14 153 721.12

Administration et finances

COMPTE D'EXPLOITATION

	2021 CHF	2020 CHF
PRODUITS D'EXPLOITATION	14 176 870.89	13 738 977.29
Subventions cantonales	9 813 157.00	9 966 780.29
Contributions des pensionnaires	3 878 146.80	3 377 652.05
Produits des livraisons et de prestations	383 104.83	279 060.60
Autres produits d'exploitation	47 695.26	31 768.25
Dons	54 767.00	83 716.10
CHARGES D'EXPLOITATION	-14 096 738.42	-13 633 836.87
Frais de personnel	-11 064 425.65	-10 930 889.20
Honoraires	-1 148 575.80	-796 763.35
Matériels médicaux et médicaments	-30 514.50	-31 403.15
Achats de produits alimentaires	-362 275.00	-343 024.95
Outillage et matériel ateliers	-84 350.55	-56 193.15
Loyers	-41 026.55	-45 897.00
Entretien	-501 660.07	-512 267.84
Eau et énergie	-164 234.20	-145 036.00
Amortissements	-362 258.90	-376 999.95
Frais de bureau, d'administration	-133 322.20	-139 247.80
Autres charges d'exploitation	-204 095.00	-256 114.48
Autres charges d'utilisations des dons	0.00	0.00
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	80 132.47	105 140.42
RÉSULTAT FINANCIER	-35 891.62	-35 424.32
RÉSULTAT AVANT VARIATION DES FONDS ET DU CAPITAL LIÉ	44 240.85	69 716.10
Variation des fonds affectés	9 323.00	-15 155.00
Variation du capital lié	-53 563.85	-54 561.10
RÉSULTAT ANNUEL SELON LES SWISS GAAP RPC	0.00	0.00
ATTRIBUTION DU RÉSULTAT ANNUEL AU CAPITAL	0.00	0.00

Administration et finances

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

	2021 CHF	2020 CHF
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	542 710	651 908
Résultat avant variation des fonds et du capital lié	44 241	69 716
Elimination des amortissements d'immobilisations	362 259	377 000
Variation des créances pour pensions et cantons	-119 523	-128 662
Variation des autres créances à court terme	66 439	-19 109
Variation des stocks	-6 275	-2 411
Variation des actifs de régularisation	-36 784	-17 768
Variation des dettes résultant d'achats de biens et de prestations	224 767	26 762
Variation des autres dettes à court terme	-104 124	3 398
Variation des passifs de régularisation	111 711	342 981
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	-4 238 984	-3 903 999
Investissements en immobilisations incorporelles (nets)	0	0
Investissements en immobilisations corporelles (nets)	-4 238 984	-3 903 999
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	4 267 227	3 675 784
Variation des dettes à court terme portant intérêt	4 464 773	3 873 329
Augmentation dettes à long terme portant intérêt	-197 546	-197 545
VARIATION DE TRÉSORERIE	570 953	423 693
VARIATION	570 953	423 693
Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier	917 729	494 036
Trésorerie nette au 31 décembre	1 488 682	917 729

Administration et finances

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

2021	Etat initial CHF	Transfert CHF	Dotation CHF	Utilisation CHF	Variation CHF	Etat final
CAPITAL DE FONDS AFFECTÉS	1 404 436	0	5 677	-15 000	-9 323	1 395 113
Fonds affectés	1 285 498	0	5 677	-15 000	-9 323	1 276 175
Fonds d'égalisation résultats	118 937	0	0	0	0	118 937
CAPITAUX PROPRES	2 352 935	0	53 564	0	53 564	2 406 499
Capital	200 000	0	0	0	0	200 000
Capital lié	2 152 935	0	53 564	0	53 564	2 206 499

2020	Etat initial CHF	Transfert CHF	Dotation CHF	Utilisation CHF	Variation CHF	Etat final
CAPITAL DE FONDS AFFECTÉS	1 389 281	0	25 155	-10 000	15 155	1 404 436
Fonds affectés	1 270 343	0	25 155	-10 000	15 155	1 285 498
Fonds d'égalisation résultats	118 937	0	0	0	0	118 937
CAPITAUX PROPRES	2 298 374	0	58 561	-4 000	54 561	2 352 935
Capital	200 000	0	0	0	0	200 000
Capital lié	2 098 374	0	58 561	-4 000	54 561	2 152 935

Administration et finances

ANNEXE AUX COMPTES 2021

Généralités

Les états financiers de la fondation Cité Radieuse ont été établis conformément à ses statuts, aux dispositions applicables du Code des obligations, ainsi qu'aux directives de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et sont présentés en conformité aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC.

Les créances et les dettes sont portées au bilan pour leur valeur nominale. Les créances douteuses font l'objet d'une correction de valeur, tant que la prise en charge des pertes n'a pas été confirmée par la DGCS. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements planifiés et exceptionnels (subventions et dons affectés).

Immobilisations corporelles et incorporelles Immeubles

La valeur brute des immeubles est diminuée des subventions cantonales et autres contributions reçues, ainsi que des amortissements selon les directives de la DGCS, soit un amortissement annuel correspondant à la part remboursée de l'emprunt hypothécaire s'y rapportant.

Autres immobilisations

La valeur brute des autres immobilisations corporelles diminuée des subventions cantonales et autres contributions reçues est amortie selon les durées de vie suivantes : Mobilier, machines 10 ans; Matériel informatique 5 ans; Véhicules 5 ans, Immobilisations incorporelles (logiciels) 5 ans. « Les subventions obtenues ou les dons affectés à des immobilisations sont portées en diminution de la valeur des immobilisations corporelles par le biais d'un amortissement extraordinaire. Les petites acquisitions jusqu'à CHF 3'000 sont portées directement à charge du compte d'exploitation. »

Reconnaissance des produits Subventions et autres contributions

« Les subventions cantonales sont enregistrées lorsqu'elles sont encaissées ou lorsqu'elles sont facturées en cas de facturation par la Fondation. Les paiements de l'année sont déterminés sur une base budgétaire et les écarts avec le résultat final des activités (excédent de charges ou de produits) peuvent entraîner des compléments ou des remboursements sur les exercices suivants.

Ces montants sont estimés en fin d'année et enregistrés dans les comptes de régularisation actifs ou passifs. Il existe une certaine incertitude sur les soldes définitifs qui ne sont connus qu'à réception du décompte final établi par la DGCS ; la régularisation est alors enregistrée comme résultat sur décomptes exercices précédents

L'affectation au fonds d'égalisation des résultats de l'exercice ne se fait ainsi qu'après acceptation du décompte final par la DGCS. A relever que selon décision du Conseil d'Etat, l'attribution au fonds d'égalisation des résultats a été suspendue.

Les autres subventions et contributions sont enregistrées à la facturation ou sur la base des contrats de prestations. »

Dons

Les dons sont reconnus comme produits dans le compte d'exploitation dès lors qu'ils sont définitivement acquis par la Fondation. Ils sont considérés comme des fonds libres, sauf restriction particulière stipulée par le donateur (fonds de produits affectés) ou sauf décision d'attribution par le Conseil de Fondation (capital lié).

Contributions des pensionnaires

Ces revenus sont enregistrés à la facturation, effectuée en principe sur une base mensuelle.

Autres produits d'exploitation

Les revenus de la fabrication et les autres produits d'exploitation sont comptabilisés dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Exonération fiscale

La Fondation est exonérée fiscalement de l'impôt sur le revenu et la fortune selon décision de l'administration cantonale des impôts du 18 février 1969.

Statuts - Registre du Commerce

La fondation Cité Radieuse a été créée en 1967. Selon les statuts du 22 janvier 2019, la fondation Cité Radieuse a pour but d'accompagner dans toutes les étapes de la vie des personnes adultes en situation de handicap physique prioritaire et troubles associés secondaires compatibles; son action pédagogique vise à assurer la dignité, l'épanouissement, l'autodétermination et les participations sociales; elle met à disposition des locaux adaptés pour exécuter sa mission; elle propose des activités pour le développement personnel ainsi que des ateliers professionnels offrant des places de travail valorisantes favorisant notamment l'apprentissage. Les inscriptions figurant au Registre du Commerce relatives aux personnes pouvant engager la Fondation sont en cours de mise à jour.

Gestion et placement de la fortune

La gestion et le placement de la fortune sont conformes au but de la fondation, puisque les immeubles sont occupés par les ateliers de la Fondation. Les dépassements des limites de placement de la fortune de l'OPP 2 ne mettent pas en péril la réalisation du but de la fondation.



Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de
Cité Radieuse, Echichens

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Cité Radieuse, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau sur la variation du capital et l'annexe aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales, et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC. De plus, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Entreprise certifiée EXPERTSuisse



Membre indépendant

fidinter

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 8 juin 2022

Fidinter SA



SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Giovanni Chiusano

Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

pp Emmanuel Barilier

Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau sur la variation du capital, annexe aux comptes)